

03.05.2013 - 14:00 Uhr

Accident dentaire à la piscine: que faire? (IMAGE)

Traumatismes dentaires

Les traumatismes dentaires surviennent à la maison, pendant les loisirs ou la pratique du sport. Ce sont les jeunes qui sont les plus touchés. Correctement identifiées et traitées, même des dents gravement touchées peuvent être sauvées:

- 1. Garder son calme – La préservation de la dent est possible dans la plupart des cas, à condition de se comporter correctement!**
- 2. Se rendre immédiatement dans un cabinet dentaire ou une clinique dentaire, pour tout traumatisme affectant la dentition!**

**Dent devenue mobile ou déplacée**

Laisser la dent dans sa position et se rendre immédiatement chez un médecin-dentiste.

**Dent brisée**

Rechercher le morceau de dent et le placer dans de l'eau, puis se rendre immédiatement avec lui chez le médecin-dentiste.

**Dent arrachée**

Rechercher la dent arrachée et la placer dans une boîte de sauvetage de dents (disponible en pharmacie ou dans les cabinets dentaires). Si l'on n'en a pas, la mettre dans du lait froid, puis se rendre immédiatement chez un médecin-dentiste ou auprès d'une clinique dentaire.

Ne jamais tenter de nettoyer la dent, ni la laisser au sec!

www.sso.ch
www.zahnunfall.unibas.ch

Berne (ots) -

La plupart des piscines de plein-air vont ouvrir ce mois-ci. Un accident est vite arrivé en plongeant, en jouant, en sautant à l'eau: un coup, une chute, et une dent peut être déplacée, se fracturer, voire même être arrachée. La plupart des dents accidentées peuvent être sauvées, à condition que le personnel et les personnes concernées réagissent correctement.

Près de la moitié des enfants et adolescents sont victimes d'un accident dentaire à un moment ou à un autre. Il importe alors d'agir rapidement. En effet, les conséquences d'un accident dentaire peuvent se répercuter jusqu'à l'âge adulte. La plupart des dents peuvent être sauvées à condition de réagir correctement.

Lors d'un accident, une dent peut se déplacer, se fracturer, voire même être complètement arrachée. Les dents mobiles ou déplacées ne doivent pas être manipulées, sauf par un médecin-dentiste. Les fragments de dents fracturées ou les dents arrachées doivent absolument être apportés au médecin-dentiste. Celui-ci pourra souvent recoller les dents fracturées ou réimplanter les dents arrachées dans le maxillaire ou la mandibule. Les dents arrachées accidentellement doivent toujours être saisies par la couronne, jamais par la racine. Même si elles sont souillées, il ne faut en aucun cas les nettoyer.

Prendre contact avec un médecin-dentiste

Il faut immédiatement se mettre en rapport avec un médecin-dentiste après un accident dentaire. La dent pourra d'autant mieux être sauvée que l'on s'y sera rendu rapidement. Si l'on ne peut atteindre son médecin-dentiste habituel, les sections cantonales de la SSO disposent d'un service des urgences bien organisé dans toutes les régions de la Suisse. Les numéros de téléphone de ces services sont disponibles à l'adresse www.sso.ch à la rubrique «Urgences».

Un fragment d'une dent fracturée peut être conservé et transporté dans de l'eau froide. Des précautions particulières s'imposent si la dent est complètement arrachée: La dent aura les meilleures chances de survie si elle est placée dans une boîte de sauvetage (disponible en pharmacie). Une solution nutritive spéciale permet de conserver les dents arrachées pendant plusieurs heures. Si l'on ne dispose pas d'une boîte de sauvetage, la dent pourra être placée dans du lait froid pour être ainsi apportée au médecin-dentiste.

Informations à l'intention des maîtres-nageurs et du personnel

Les suites les plus dommageables des accidents dentaires peuvent être évitées à condition que le personnel des piscines soit bien formé et qu'il agisse correctement lorsque survient un accident. Les établissements balnéaires et les piscines peuvent se procurer gratuitement auprès de la SSO des brochures d'information et des affiches. De plus, la SSO recommande à tous les établissements de tenir prêtes des boîtes de sauvetage et d'apposer bien en évidence le numéro de téléphone du service des urgences médico-dentaires de la SSO.

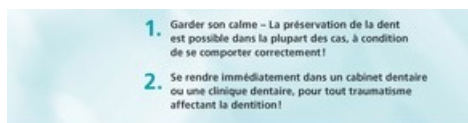
Contact:

Felix Adank

Service de presse et d'information de la SSO

Tél.: +41/31/310'20'80

Medieninhalte



Traumatismes dentaires / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "OTS.photo/Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft SSO".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007849/100737273> abgerufen werden.